



Ordre National  
des Chirurgiens-Dentistes

---

Avis de concours

Prix de déontologie du conseil national de l'Ordre  
à tous les étudiants de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années

---

Pour inciter les étudiants à accorder l'intérêt qui convient à l'acquisition de l'indispensable connaissance de l'éthique, du comportement du praticien envers ses malades et ses pairs, de l'exercice en général, bref, tous aspects de la déontologie professionnelle, au travers de l'étude des textes législatifs et réglementaires qui la concernent,

Le Conseil National organise un Concours de déontologie ouvert aux étudiants de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années.

Ce concours a pour ambition de :

- 1°- susciter chez l'étudiant l'intérêt et l'émulation nécessaires pour une discipline qui demande à être développée ;
- 2°- susciter dans le corps enseignant de nouvelles vocations et mettre en valeur la compétence et le dévouement des enseignants chargés du cours de législation et de déontologie ;
- 3°- susciter la formation de futurs responsables ordinaires dans le cadre de l'enseignement dispensé dans les UFR.

Les mentions et bourses afférentes à ce concours sont :

- Premier prix 4 600 euros
- Deuxième prix 3 100 euros
- Troisième prix 1 600 euros
- Quatrième prix 1 200 euros
- Cinquième prix 800 euros
- Sixième prix 500 euros

Une première sélection sera laissée à l'initiative de chaque UFR préalablement au concours qui aura lieu au siège du conseil national de l'Ordre, étant entendu que les candidats présentés par chaque UFR seront appelés à concourir pour le prix de déontologie du conseil national.

Le nombre de candidats par UFR n'est pas limité.

---

Inscriptions

L'enseignant chargé du cours de déontologie doit adresser préalablement la liste des candidats qu'il propose.

Il est impératif que les inscriptions au concours, après sélection des UFR, soient adressées par chaque étudiant et par pli recommandé avec demande d'avis de réception, quinze jours avant l'ouverture dudit concours - soit le 20 mars 2016 - à :

Monsieur le Président du conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes  
22 rue Emile Ménier - BP 2016 - 75761 Paris cedex 16.

Ce concours aura lieu au siège du conseil national de l'Ordre (adresse ci-dessus mentionnée), le :

**Samedi 2 avril 2016 de 14h à 16h30.**

Les copies devront être remises au plus tard à 16h30. Les épreuves se dérouleront sous la surveillance de membres du conseil national.

Les épreuves seront corrigées par un Jury de trois membres désignés par le Conseil National.

---

Épreuves

Le programme de référence est celui contenu dans le guide d'exercice professionnel édité par le conseil national ; il sera adressé aux candidats à réception de leur candidature (sous format numérique).

Seront pris en charge - sur présentation d'un justificatif - les frais :

- ⇒ de déplacement (sur la base d'un billet Sncf - seconde classe).
- ⇒ d'hébergement et de restauration (limités à 140 euros) pour les candidats étant dans l'obligation de se déplacer la veille du concours.

---

Remise des prix

La remise des prix se fera à l'issue de la troisième session du Conseil National. Les date et heure de cette remise seront portées à la connaissance des Lauréats en temps opportun.

  
Paul Samakh  
Vice Président